Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 13 (1986)

Heft: 4

Artikel: Protection de l'environnement à l'échelon international : les

catastrophes ignorent les frontières...

Autor: Stranner, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912539

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Protection de l'environnement à l'échelon international:

Les catastrophes ignorent les frontières...

La mort des forêts et l'accident de Tchernobyl nous ont prouvé, une fois de plus, que les catastrophes écologiques ignorent tout des frontières et que prendre des mesures à l'échelon national ne suffit pas. Désormais, toute disposition doit être coordonnée au niveau international. Ainsi, tout en ayant adhéré à une série de traités internationaux, la Suisse a-t-elle pris ses propres mesures après l'accident de Tchernobyl.

Au cours des dernières années, la nécessité de mieux protéger l'environnement s'est fait sentir de plus en plus fortement en Suisse. La nouvelle loi fédérale sur l'environnement est sans doute l'une des plus progressistes au monde. Et, ces derniers temps, pluies acides, dépérissement des forêts et enfin Tchernobyl ont encore davantage sensibilisé la population. Prochainement, ce sont les Chambres fédérales qui se pencheront sur les mesures destinées à réduire les rejets toxiques et la consommation d'énergie. Cette mobilisation permet à la Suisse de prendre une part active aux efforts internationaux en matière de protection de l'environnement. Notre pays est, de toute façon, tenu de collaborer à l'échelon international. Les dégâts dus à la pollution de l'air, la diminution de la couche d'ozone, les modifications climatiques provoquées par le déboisement des forêts tropicales sont quelques-unes des urgences qui réclament des interventions concertées sur le plan mondial. Des catastrophes, telle celle de Tchernobyl, nécessitent des mesures internationales.

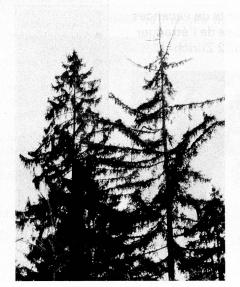
Tchernobyl et ses conséquences

L'accident de Tchernobyl a démontré que trois mesures, au moins, devaient être prises à l'échelon international:

 les normes de sécurité des réacteurs et l'information concernant les pannes de réacteurs devaient être améliorées, ce qui est du ressort de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne. Les premiers résultats ont été obtenus l'été dernier avec l'accord de l'URSS;

- les valeurs limites d'exposition au rayonnement radioactif doivent être harmonisées. Le grand désordre actuel parmi les normes nationales a conduit à prendre des mesures différentes d'un pays à l'autre, ce qui a provoqué de choquantes discriminations et apporté un sentiment d'insécurité dans les populations. Ce problème est examiné, à l'instigation de la Suisse notamment, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève;

La mort des forêts, dont ces pins plus ou moins malades sont une illustration, a sensibilisé la population (photo: EAFV).



les règles de la responsabilité juridique pour dommages écologiques doivent être, elles aussi, améliorées et unifiées. La Suisse a, d'ailleurs, pris des initiatives dans ce sens et c'est la Conseillère fédérale Elisabeth Kopp qui a proposé à la conférence européenne des ministres de la justice, à Oslo, de voir les vingt-et-un Etats du Conseil de l'Europe préparer une convention à ce sujet. Un comité d'experts sera mis sur pied d'ici l'hiver prochain. On espère ainsi qu'un accord sera signé entre pays ouest-européens et qu'il pourra s'étendre par la suite à d'autres Etats, notamment aux pays de l'est.

La lutte contre la pollution de l'air

Depuis des années, les Etats s'efforcent de réduire la pollution de l'air sans cesse croissante. Ces efforts sont manifestes notamment dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe de I'ONU (ECE à Genève) qui se préoccupe, entre autres, de la pollution par les gaz d'échappement des véhicules automobiles. La Suisse a joué un rôle de pionnier dans ce domaine. Elle n'a pas craint d'édicter, en 1982, des normes plus sévères et de faire ainsi cavalier seul, ne manquant pas de s'attirer des reproches. L'Europe des Douze, à Bruxelles, va rendre également ses normes plus sévères, mais sur un laps de temps plus long.

A la suite des rapports alarmants sur l'état des forêts, un protocole a été signé en 1985 dans le cadre de l'ECE, par lequel vingt pays européens s'engagent à réduire, d'ici 1993, de 30% les émissions d'oxyde de soufre (SO₂) des chauffages et des installations industrielles. Ce protocole a déjà été ratifié par six pays, la Suisse le fera sous peu.

La lutte se concentre maintenant sur les oxydes d'azote et les hydrocarbures. Il y aura pourtant de fortes résistances à ébranler, surtout du côté des pays de l'est. Dans ce secteur, Suisse, Allemagne et Autriche ont déjà pris les devants.

Protection de la couche d'ozone

Parmi les nombreux projets internationaux dirigés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), basé à Nairobi, il faut mentionner, en particulier, celui concernant la protection de la couche d'ozone. On sait, en effet, que l'utilisation de gaz propulseurs menace la couche d'ozone, ce qui pourrait entraîner des conséquences néfastes sur le climat. Une convention a été adoptée par le PNUE, en 1985, par laquelle les Etats s'engagent à prendre les mesures nécessaires à la protection de la couche d'ozone. Ce texte a déjà été ratifié par plusieurs Etats et devrait l'être prochainement par la Suisse, mais il n'a pas grande portée. En fait,

c'est d'un protocole qu'il devrait s'agir, réglementant de manière précise l'utilisation des gaz propulseurs. Or, les nations industrialisées (Etats-Unis et pays européens) ne sont pas d'accord sur les valeurs limites. La Suisse, pour sa part, semble prête à accepter un protocole restreignant l'utilisation de ces gaz. Selon les dernières mesures faites, il n'y aurait plus de temps à perdre: les «trous» dans la couche ne cessent de s'agrandir.

Trop d'initiatives?

Dans de nombreux domaines, la protection de l'environnement à l'échelon international est insuffisante. Par exemple, le contrôle des déchets toxiques et des matières polluantes connaît d'importantes lacunes, la collaboration internationale se heurtant à trop d'intérêts. Mais, en même temps, il existe beaucoup de programmes qui se recoupent et font double emploi. D'innombrables groupe-

ments se préoccupent de l'environnement. A tel point que le nonspécialiste ne s'y retrouve plus. Il est donc impératif de mettre un peu d'ordre dans tous ces efforts, de les coordonner et de fixer des priorités, ce à quoi, entre autres, s'est attachée la Suisse.

La protection des plantes et des animaux fait, bien sûr, partie de l'entreprise de protection de l'environnement. La préservation des espèces rares ou en voie de disparition est une tâche importante à laquelle se consacre, en particulier, le Conseil de l'Europe. La «Convention de Berne» en est une émanation. Dans ce domaine également, la Suisse a joué un rôle de pionnier.

Mais il reste beaucoup à faire pour la protection de l'environnement à l'échelon international. La nécessité de cette action, pourtant, est de mieux en mieux comprise, en Suisse comme ailleurs.

Henri Stranner, rédacteur «Basler Zeitung»

